Hb #10.46

R50151

Digitized by the Internet Archive
in 2015

https://archive.org/details/b21731196

F. RABELAIS

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER

AUTOGRAPHES, DOCUMENTS

et

FAC-SIMILE

JUSTIFICATION DU TIRAGE

2	exemplaires	sur peau de veau (vélin).
2	id.	sur parchemin.
35	id.	sur papier de Chine.
30	id.	sur papier Whatman.
453	id.	sur papier de Hollande (écu).

522 chiffre garanti exact de tout le tirage, y compris les exemplaires de passe et de dépôt, par nous, imprimeurs soussignés;

BOEHM & FILS, A MONTPELLIER.

N° 245.

F. RABELAIS

A LA

FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER

AUTOGRAPHES, DOCUMENTS

et

FAC-SIMILE

PAR LE Dr R. GORDON
Bibliothécaire-Adjoint de la Faculté de Médecine
de Montpellier.

MONTPELLIER
CAMILLE COULET, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Grand'Rue, 5
PARIS
ALPHONSE LEMERRE, LIBRAIRE
Passage Choiseul, 31

M DCCC LXXVI

FRANCISCI RABELÆSI RELIQUIÆ MONSPELIENSES

A MONSIEUR

A. GERMAIN

Professeur d'Histoire et Doyen de la Faculté des Lettres
de Montpellier,
Correspondant de l'Institut.

Si quid boni, tuum.

AVERTISSEMENT

PARMI *les nombreux étrangers qui, tous les ans, visitent la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier, la plupart sont vivement intéressés par l'examen des autographes de Rabelais conservés dans nos Archives. Ce grand écrivain devança son temps, au point de pouvoir être considéré comme un contemporain des hommes du XVIIIe siècle; il a fait deux séjours à Montpellier, où il a laissé des traces de son passage beaucoup plus profondes qu'ailleurs.*

« *Quoique Rabelais,* dit M. le professeur Germain, *soit demeuré peu de temps à Montpellier, — puisqu'on*

n'évalue guère à plus de deux ans et demi le séjour qu'il y fit en deux fois, — comme il y vint déjà assez âgé pour pouvoir y exercer dès le début une influence littéraire considérable, sa présence, au sein de notre ville, a dû y être une source merveilleusement féconde de lumière. Non-seulement il y payait un précieux tribut à la restauration des études grecques dans notre École de Médecine, mais il y prêtait un actif concours à la régénération de l'enseignement médical lui-même, sans rien brusquer toutefois, car Rabelais était aussi bien l'homme du passé que le représentant de l'avenir (1). »

Nous croyons donc être agréable aux admirateurs de Rabelais et aux personnes curieuses des choses du passé, en reproduisant par la photogravure, sous forme d'Album, non-seulement les Autographes de l'immortel auteur de Pantagruel, *mais encore tous les Documents qui se rattachent à son séjour et à ses études médicales à Montpellier.*

(1) A. Germain; *La Renaissance à Montpellier*. Étude historique d'après les documents originaux, avec Pièces justificatives. Montpellier, 1871, pag. 20. — Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, tom. VI, 1871.

Ces documents et ces autographes se trouvent dans les Recueils et Registres suivants de la Faculté de Médecine de Montpellier :

1° Registre des Matricules depuis le mois de Février 1502 jusqu'au 10 Mai 1561.

2° Registre des Actes depuis le mois d'Octobre 1523 jusqu'au 20 Avril 1559.

3° Registre du Procureur des Étudiants (*Liber procuratoris studiosorum*), relatif à la gestion du Procureur des Bacheliers et Étudiants, du 26 Mars 1526 au 15 Décembre 1535.

4° Registre des Leçons de l'Université.

5° Petri Bembi opuscula.

La plupart de ces documents ont été déjà publiés par le savant Doyen de notre Faculté des Lettres, dans son travail si complet et si consciencieux : La Renaissance à Montpellier. *Les archives de notre antique et célèbre École sont une mine inépuisable : mais personne n'avait eu avant lui le courage de débrouiller les écritures informes et de déchiffrer les notes parfois illisibles de nos vieux Registres, qu'Astruc s'était borné à parcourir. M. Germain a bien voulu nous aider de ses précieux*

conseils : nous sommes heureux de pouvoir lui en témoigner ici toute notre gratitude. Nous devons en même temps adresser à M. Charles Royer, si compétent en cette matière, nos sincères remerciements pour l'obligeant concours qu'il nous a prêté.

F. RABELAIS

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER

On conserve à la Faculté de Médecine le portrait et une Robe traditionnellement dite de Rabelais; nous ne pouvions guère nous dispenser de les reproduire en tête de cette publication.

PORTRAIT DE RABELAIS.

Ce portrait se trouve dans la précieuse collection que possède la Faculté de Médecine, et qui s'étend depuis H. de Guintonia, en 1239, jusqu'à notre époque : nous le donnons sans en garantir la ressemblance.

C'est François Ranchin qui a fait faire la plupart des portraits des Professeurs antérieurs à son temps ; ils sembleraient être tous de la même main; aussi manquent-ils d'authenticité. On est par conséquent en droit de se demander si le portrait de Rabelais et ceux des autres Professeurs sont des copies de portraits faits antérieurement, ou des figures de fantaisie.

ROBE DE RABELAIS.

L'ANCIENNE robe, si connue dans le monde médical sous le nom de Robe de Rabelais, est en drap rouge avec une épitoge et à manches très-larges. Les futurs Docteurs la mettaient pour passer leurs examens, et, avant de la quitter, ils en coupaient furtivement, assure-t-on, quelques lambeaux, qu'ils emportaient chez eux, comme une sorte de relique. Nous donnons deux photogravures représentant, l'une la robe vue par devant, et l'autre la même robe vue par derrière.

Cette robe, au dire d'Astruc (1), date de François Rabelais, célèbre docteur de la Faculté de Montpellier, dont elle prit le nom. Elle fut renouvelée en 1612 par François Ranchin ; on en a fait une troisième en 1720.

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Faculté de Médecine de Montpellier*. Paris, 1767, pag. 85.

Rien de piquant comme la délibération de la Faculté, en date du 15 Décembre 1612, et dans laquelle F. Ranchin promet, s'il obtient la place de Chancelier, de donner un beau tapis pour la table du Conclave et de renouveler la robe de Rabelais. Nous ne pouvons résister au désir de la transcrire ici textuellement.

15 DÉCEMBRE 1612.

Die decima quinta mensis decembris ann. 1612, congregati in conclavi RR. Domini professores et doctores, post peractum examen rigorosum magistri Michaelis Des Essars, Doujouiensis apud Boios..... Rev. dom. Ranchinus, professor regius, in gratiam futuri cancellariatus, pollicitus est se daturum Collegio insignem tapetem, pro exornanda mensa quæ est in conclavi Collegii regii. Item promisit se renovaturum togam illam, vulgo Francisci Rabelæsii dictam, in gratiam eorum qui quotidie promoventur ad gradus Academiæ, cum altera quam ferre solent sit antiquior et pene lacera atque deformis. In cujus rei fidem hic omnes lætabundi et congratulantes subscripserunt.

VARANDA, J. DE PRADILLES, R. DE BELLEVAL, RANCHIN, DELORT, TELLIER, MOREL, DU RANC, SCHARPE, RIVIÈRE....

(*Lib. Congreg.*, 1598-1624, fol. 226 r° et v°).

Héliog. Dujardin *Imp. Eudes Paris*

heures à elle seule, depuis huit heures du matin jusqu'à midi. Une fois reçu, le nouveau Bachelier ne pouvait prétendre à la Licence et au Doctorat qu'après avoir fait, pendant trois mois, des leçons publiques, appelées les *Cours*. Ces cours terminés, il était admis à se présenter aux *quatre examens per intentionem*, ainsi désignés parce qu'on les subissait avec l'intention de parvenir à la Licence : *per intentionem adipiscendi licentiam*. Il fallait soutenir quatre Thèses successivement de deux en deux jours, sur un sujet donné la veille, et chacune de ces épreuves durait au moins une heure.

Au bout de huit jours, on soutenait deux autres Thèses, appelées *Points rigoureux*. Le premier point roulait sur une maladie, et le second sur un Aphorisme d'Hippocrate, tirés au sort vingt-quatre heures seulement avant la soutenance. En conséquence, le postulant *piquait* dans deux livres, dans l'un chez le Chancelier, dans l'autre chez le Doyen. Cet acte durait de midi à quatre heures, à la chapelle Saint-Michel de l'église Notre-Dame-des-Tables.

Une fois admis, le candidat allait au palais épiscopal, dans la huitaine, recevoir la Licence des mains de l'Évêque ou de son Vicaire général, en

présence de deux Professeurs délégués par la Faculté.

Puis venaient pour le nouveau Licencié les *Triduanes*, c'est-à-dire six autres examens qui avaient lieu, comme le mot l'indique, pendant trois jours, matin et soir; chacun de ces six examens durait au moins une heure.

Enfin, ces épreuves terminées, si le candidat avait mérité, dans toutes, les suffrages des deux tiers des Professeurs au moins, il était admis au *Doctorat*, qu'on nommait «*l'acte de triomphe*» *(actus triumphalis)*; le cérémonial avait lieu dans l'église Saint-Firmin, où il était annoncé la veille par la grande cloche. La Faculté en corps y conduisait, au son des instruments, le Récipiendaire accompagné de son parrain. A la suite de quelques discours ou harangues en latin, on lui délivrait les insignes du grade suprême, en présence de toute l'Assemblée, à laquelle le nouveau Docteur faisait distribuer des gants, des dragées ou des fruits confits.

D'après les Statuts de la Faculté, «tout le monde » devait assister à la présentation des Licenciés à » l'Évêque, aux cavalcades parcourant la ville, aux » promenades doctorales et aux actes de triomphe

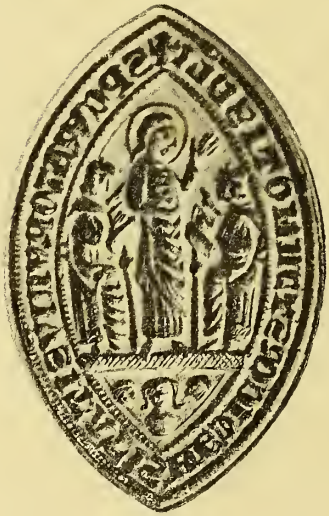

SCEAUX.

On délivrait aux Candidats admis à ces examens «*sept lettres*»: une pour le Baccalauréat, trois pour les Cours, une pour les Points rigoureux, une sixième pour la Licence, et la septième pour le Doctorat. D'après Astruc, les *lettres* pour le Baccalauréat, pour le Point rigoureux et le Doctorat étaient seules munies du sceau de l'Université; deux de ces sceaux sont à notre disposition. Nous avons cru devoir les reproduire, ainsi que le nouveau sceau pour le Doctorat, quoique ce dernier, de 1605, soit d'une date postérieure à l'époque de Rabelais; mais il complète la série des anciens sceaux de la Faculté.

Les deux premiers sceaux étaient-ils réellement, comme le prétend Astruc, les sceaux pour le Bac-

calauréat et le Point rigoureux ? C'est ce que nous n'oserions affirmer.

Le Sceau d'une forme ogivale aux deux extrémités, tout d'une pièce en cuivre, représente un personnage nimbé debout au milieu de deux autres appuyés chacun sur un petit pupitre, avec ces mots écrits tout autour en caractères gothiques :

S. PCVRATOR. VNIVSITATIS MEDICOR. STDII MOTISPLI.

S'agit-il d'un Professeur au milieu de deux écoliers, comme le pense Astruc, ou bien la présence du nimbe doit-elle porter à croire qu'il est question du Christ au milieu de deux personnages auxquels il donne la mission d'enseigner ? Nous nous rangerions volontiers à cette dernière opinion, d'autant mieux que l'Université de Médecine de Montpellier tenait ses statuts d'un légat du Pape, qui est considéré comme étant le représentant du Christ sur la terre.

Le Sceau d'une forme ronde, en cuivre, est appliqué sur un flan en fer. Le champ représente un personnage en robe, et coiffé d'une calotte, ayant devant lui un livre ouvert, supporté par un pupitre, et indiquant de la main droite un passage du texte ; la main gauche est appuyée sur le livre.

MONSPEL • IOOS • SIGILLVM • MVVON • DOCTOR • MED • VNIVERS

On voit au-dessous des anciennes armes de Montpellier un bœuf ailé. Au haut du sceau paraît la sainte Vierge, tenant dans ses bras l'Enfant Jésus avec le nimbe; et au-dessous, une bande circulaire avec ces mots en lettres gothiques :

[S] (1) LVCAS : S. MARIA.

Autour du sceau, on lit en caractères pareils :

S. VNIVERCITATIS MEDICORVM MONTISPESSVLI.

Suivant Astruc, le champ du sceau représenterait saint Luc appuyé sur un pupitre, et désigné par le Bœuf ailé.

Le nouveau Sceau pour le Doctorat est un grand sceau rond, qui fut fait par Jean Leblanc, sculpteur, en 1605, à la suite d'une délibération prise par la Faculté le 29 Janvier de cette même année (2). Il représente un Esculape assis sur un monticule où croissent des simples; le Dieu tient à la main le

(1) L'*S* mise entre crochets appartient au mot *Montispessuli* qui fait partie de l'exergue; mais il est possible qu'elle ait servi à deux fins et qu'elle doive être considérée comme l'*S* initiale de *Sanctus*.

(2) Voy. Registre des *Congrégations* de 1598 à 1624, fol. 98 v° et 109 r°.

type de la santé; d'un côté, on voit les armes modernes de Montpellier, au-dessus, celles de France, et à gauche un coq, symbole de la vigilance nécessaire aux médecins, avec cette inscription autour en lettres carrées :

SIGILLVM NOVVM DOCTOR. MED. VNIVERS.
MONSPEL. 1605.

Aegidius Major

Ego franciscus Rabelesus Chinonen dioc Turonen huc adpuli
studiorum medicinae gra. Delegique mihi in patrem Egr. dnm Joannem
Scurronum doctorem regentemque in hac alma Universitate, Polliceor
aut me omnia observaturum quae in praed medicinae facultate
statuunt et observari solent ab iis qui nomen bona fide dedere
Jurato ut moris est prestito. Adscripsique nomen meum manu
propria die decima septima mensis Septembris Anno dni millesimo
quingentesimo ~~vicesimo~~ trigesimo.

Rabelesus

Ego Simon Aequus Vivarien dioc huc me
appuli medicinae studiorum gratia delegi quoque in patrem

IMMATRICULATION DE RABELAIS

COMME ÉLÈVE EN MÉDECINE.

Les Archives de notre Faculté ne fournissent aucun renseignement particulier sur Rabelais, avant le 17 Septembre 1530, date de son immatriculation comme élève en Médecine. On trouve dans le *Liber Procuratoris*, écrite de la main même de Guillaume Rondellet, qui remplissait alors les fonctions de Procureur des Étudiants, la mention du payement par Rabelais de l'écu d'or exigé en pareil cas.

Franciscus Rabelæsus, diocesis Turonensis, solvit, die 17 septembris 1530, unum aureum.

L'Inscription de Rabelais (Registre des Matricules, 1502-1561, fol. 109 r°) est couchée en ces termes, et signée de lui.

Ego Franciscus Rabelæsus Chinonensis, diocesis Turonensis, huc adpuli, studiorum medicinæ gratia,

delegique mihi in patrem egregium dominum Joannem Scurronum, doctorem regentemque in hac alma Universitate. Polliceor autem me omnia observaturum, quæ in prædicta medicinæ facultate statuuntur, et observari solent ab iis qui nomen bona fide dedere, juramento, ut moris est, præstito; adscripsique nomen meum manu propria, die decima septima mensis septembris, anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo.

F. Rabelæsus.

En marge on lit : *Solvit tres libras.*

BACCALAURÉAT DE RABELAIS.

Rabelais fut reçu Bachelier peu de mois après, le 1er Novembre de la même année, sous la présidence de Jean Schyron, ainsi que l'attestent les lignes suivantes, inscrites de sa main sur le *Registre des Actes de la Faculté, de 1523 à 1559*, fol. 7 r°.

Ego Franciscus Rabelæsus, diocesis Turonensis, promotus fui ad gradum baccalaureatus, die prima mensis novembris, anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo, sub reverendo artium et medicinæ professore magistro Joanne Scurronio.

Dans le *Livre des Procureurs,* il est fait mention, à la date du 1er Décembre 1530, du payement par Rabelais d'un écu d'or pour son Baccalauréat.

Franciscus Rabelæsus baccalaureus, die prima decembris 1530, persolvit aureum unum.

«Le *Livre des Procureurs,* dit M. Germain, donne

pour date au Baccalauréat de Rabelais le 1er Décembre, au lieu du 1er Novembre, et cette fixation me paraît préférable, le 1er Novembre représentant un jour de fête, où notre Faculté de Médecine suspendait tout exercice. Le 1er Décembre tombant en 1530 le jeudi, jour non férié, est la vraie date, je crois. Rabelais aura écrit par mégarde *Novembre*, comme il l'eût écrit la veille, sans penser que le mois de Novembre venait de finir, et qu'on entrait ce jour-là en Décembre. Rien de plus commun que ce genre de confusion.» (A. Germain; *loc. cit.*, pag. 17, note 3.)

On devrait donc se ranger à cette rectification de date.

Lauretius de [illegible]
et ~~solvit~~

Franciscus Rabelesus baccalaureus ~~vigesima sexta~~
~~et solvit~~ die prima Decembris 1530. solvit

LEÇONS DU COURS.

Comme nous l'avons dit, les nouveaux Bacheliers étaient obligés de faire pendant trois mois des Leçons qu'on appelait les *Leçons du Cours*. Rabelais, reçu Bachelier, expliqua, selon son propre témoignage, pendant l'année 1531, *devant un auditoire nombreux, frequenti auditorio,* les *Aphorismes* d'Hippocrate et l'*Art médical* de Galien.

En 1532, il se rendit à Lyon, qui devint alors, il le dit lui-même, le siége de ses études, « *sedes studiorum meorum* »; il s'y occupa de médecine, de philologie, de littérature, et publia cette même année, chez Sébastien Gryphe, une édition grecque des *Aphorismes* d'Hippocrate, devenue fort rare, dont la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier ne possède que la réimpression de 1543, faite par le même imprimeur sous le titre de : *Aphorismorum Hippocratis sectiones septem, ex Franc.*

Rabelæsi recognitione, quibus ex Ant. Musæ commentariis adjecimus et octavam et quædam alia, quæ sequens indicabit pagella. Lugd. Seb. Griph., 1543, in-16.

Rabelais quitta Lyon pour aller deux fois à Rome, en 1534 et en 1536; puis, après une apparition à Paris, il revint à Montpellier pour compléter ses études médicales; et nous allons voir son nom figurer de nouveau à la suite du *Registre des Matricules,* le 3 Avril 1537.

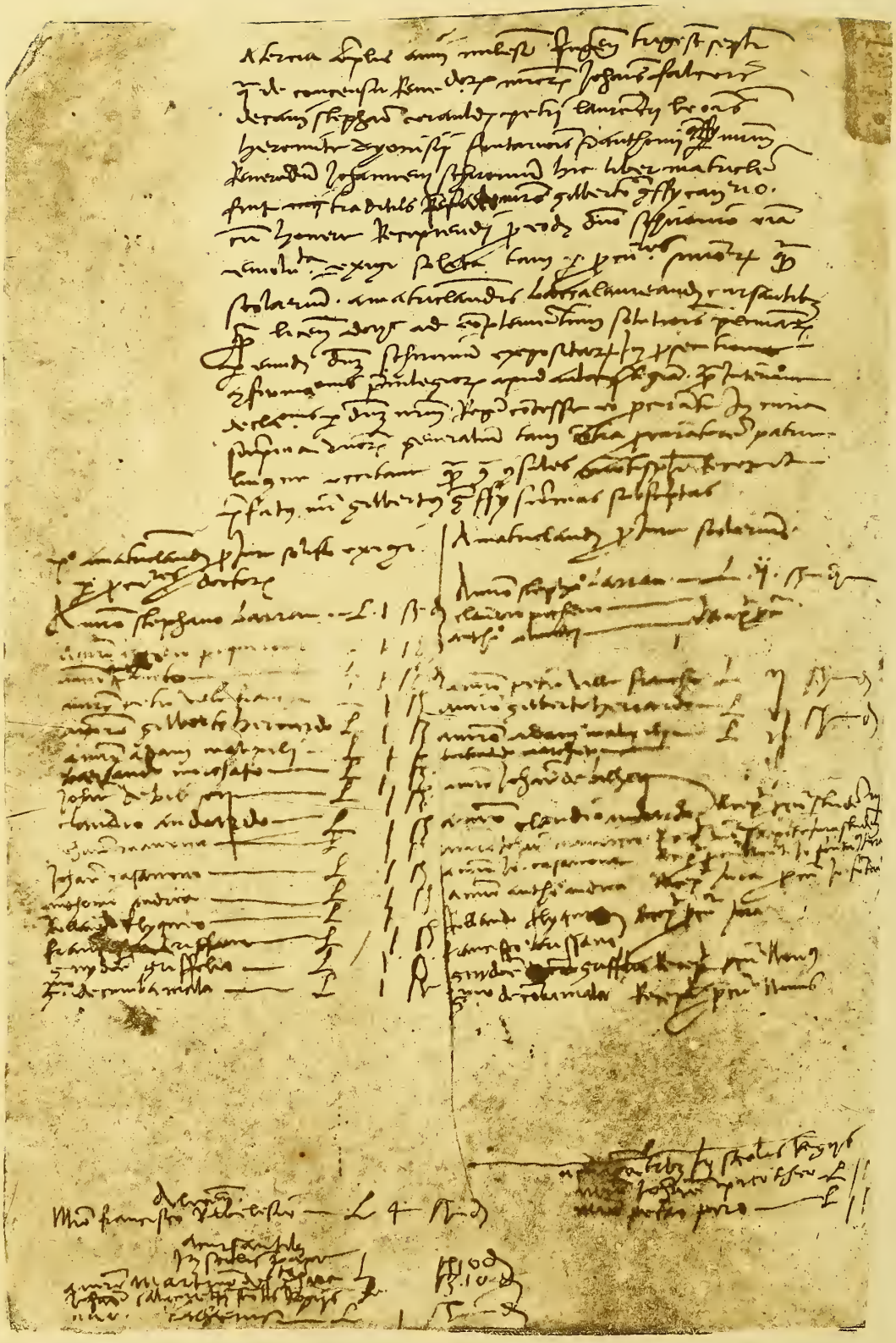

LICENCE.

Nous avons inutilement cherché, dans les Registres de la Faculté de Médecine, l'Acte de licence de Rabelais : cette absence tient évidemment à ce que les Thèses de licence en Médecine étaient ordinairement soutenues dans la Chapelle Saint-Michel de l'église Notre-Dame-des-Tables, et le grade de Licencié conféré dans le Palais épiscopal par l'Évêque ou son Vicaire général, en présence de deux Professeurs délégués par la Faculté. L'Acte de licence de Rabelais aura sans doute été inscrit dans des Registres qui ne nous sont pas parvenus.

A défaut de l'Acte de licence, nous sommes heureux de pouvoir reproduire la mention de payement par Rabelais, pour les droits de licence, le 3 Avril 1537 ; elle est consignée en ces termes à la suite du *Registre des Matricules*, 1502-1561, f° 384 v° :

A Licentiandis : Magistro Francisco Rabelesio, lib. 4.

Ce document important a été découvert par M. Germain, dans les minutieuses recherches auxquelles il a bien voulu se livrer récemment pour nous obliger.

Die tercia aprilis anni millesimi quingentesimi trigesimi septimi, quum, de concensu reverendorum magistrorum Johannis Falconis decani, Stephani Corauldi, Petri Laurentii, Leonis Heremite, Dyonisii Fontanonis, Anthonii Griffy, per magistrum reverendum Johannem Schironium hic liber matricule fuit traditus prefato magistro Gilberto Griffy cancellario, cum honere recipiendi pro eodem domino Schironio omnia emolumenta exigi solita, tam per procuratores magistrorum, quam scolarium, a matriculandis, baccalaureandis, cursantibus pro licentia, donec ad complementum solutionis pecuniarum per eumdem dominum Schironium expositarum in prosecutione confirmationis privilegiorum apud aulam regiam, pro interinatione declarationis per dominum nostrum regem concesse, ec procurante in curia suprema dominorum generalium, tam contra procuratorem patrie lingue Occitane, quam contra consules Montispessuli, recepit prefatus magister Gilbertus Griffy summas subscriptas.

PRIMO A MATRICULANDIS, PRO JURE SOLITO EXIGI PER PROCURATORES DOCTORUM:

A magistro Stephano Barrau, libr. I.
A magistro Claudio Piquiro, libr. I.
A magistro Anthonio Ameto, libr. I.
A magistro Petro Villefranche, libr. I.
A magistro Gilberto Heroardo, libr. I.
A magistro Adam Malipili, libr. I, etc., etc., etc.

A LICENTIANDIS:

Magistro Francisco Rabelesio, libr. IV.

. . . . . .

A MATRICULANDIS, PRO JURE SCOLARIUM:

A magistro Stephano Barrau, libr. II.
A magistro Claudio Picherio, } *Recepit procurator.*
A magistro Anthonio Ameti, }
A magistro Petro Ville Franche, libr. II.
A magistro Gilberto Heroardo, libr. II.
A magistro Adamo Malipili, libr. II, etc., etc., etc.

(*Registre des Matricules,* 1502-1561, fol. 384 v°.)

DOCTORAT.

Le 22 Mai 1537, Rabelais fut promu au Doctorat, sous la présidence d'Antoine Griphy, comme l'atteste la note suivante, écrite de sa propre main dans le Registre des Anciens Actes de l'Université de Médecine, 1523-1559, fol. 33 r°.

Ego Franciscus Rabelæsus, diocesis Turonensis, suscepi gradum doctoratus, sub D. Antonio Gryphio, in præclara medicinæ facultate, die vigesima secunda mensis maii, anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo septimo.

Rabelæsus.

Ego franciscus Rabelesus diocesis
Turonen. suscepi gradum doctoratus sub D.
Antonio Gryphio in preclara medicine facultate
die Vigesima secunda mensis Maij. Anno domini
millesimo quingentesimo trigesimo septimo.

Rabelesus

Ego Joannes Salgudinus [illegible]

Anno fr. mill. quinquagesimo sexto sexto [304] fuit congregatio per fratrem die sancti ~~[illegible]~~ consilii et damnam 27a septembris in qua comparuerunt doctores sequentes et primo.

Reverendus dominus Gilbertus Griffius Cancellarius qui pro suo ordinario elegit ~~[illegible]~~ Introductionem Galeni de pulsibus ad candidatos et Comentarium de motu musculorum eiusdem Galeni et si forte fortuna predictus D. Cancellarius ~~[illegible]~~ legere non poscit de consensu omnium doctorum committit lecturam predictorum predictorum librorum D. Antonio Griffio nepoti suo.

D. Antonius Griffius pro suo ordinario elegit fen 4am p. Am. a Matino hebreo versa.

D. Joannes Falco Decanus elegit pro suo ordinario libellum Galeni de Curandi ratione per venam sectionem cum Comentariis de dr. fr. eiusdem Galeni.

D. Antonius Saporta pro suo ordinario elegit libros de Crisibus Galeni.

D. Stephanus Corauchus pro suo ordinario elegit fen p.am 3.i c. Am.

D. ~~Dyor~~ Dionysius Fontanonus elegit pro suo ordinario 2.us et 3.um artis medicinalis Galeni.

D. Petrus Laurentius pro suo ordinario elegit Aphorismos dni. hippocratis.

D. Leo Heremitanus elegit Homini rap. ad Almansorem.

D. Jo. Sanronius pro suo ordinario elegit librum gal. de humoribus [illegible] et 13us et 14us methodi medendi galeni.

Procuratores presentis Anni D. Leo Heremitanus et An. Saporta.

Custodes clavium D. Cancellarius, D. Joannes Falco Decanus ~~pro~~ Dominus [illegible] procurator et D. Junior doctor Franciscus Rabelesus.

D. Franciscus Rabelesus pro suo ordinario elegit librum prognosticorum hippocratis, quem greci interpretatus est.

~~[illegible] Joannes Sanronius elegit sibi librum de humoribus [illegible] 13 et 14 libros methodi medendi~~

Répartition des sujets de cours.

Docteurs ordinaires.

Rabelais dépositaire des clefs.

Rabelais songea à se servir du grade de Docteur pour embrasser la carrière professorale. A cette époque, les Docteurs qui voulaient s'attacher à la Faculté, en qualité de *Docteurs ordinaires*, devaient y faire des leçons publiques, et choisir la matière qui leur convenait.

On trouve dans le *Registre des Leçons de l'Université* (Assemblée du 27 Septembre 1537) que Rabelais choisit et interpréta, à Montpellier, le texte grec des *Pronostics* d'Hippocrate.

Anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo septimo, facta fuit congregatio per fidem, die Sancti Cosme et Damiani 27a septembris, in qua comparuerunt doctores sequentes, et primo:

Reverendus dominus Gilbertus Griffius, cancellarius,

qui, pro suo ordinario, elegit Introductionem Galeni de pulsibus, ad candidatos, et Commentarium de motu musculorum ejusdem Galeni. Et si forte fortuna predictus D. cancellarius legere non possit, de consensu omnium doctorum, committit lecturam predictorum librorum D. Antonio Griffio, nepoti suo.

D. Antonius Griffius, pro suo ordinario, elegit fen 4am primi Avicenne, a Mantino hebreo versam.

D. Johannes Falco, decanus, elegit, pro suo ordinario, libellum Galeni de curandi ratione per venæ sectionem, cum commentariis de differentiis febrium ejusdem Galeni.

D. Antonius Saporta, pro suo ordinario, elegit libros de crisibus Galeni.

D. Stephanus Coraudus, pro suo ordinario, elegit fen primam tertii canonis Avicenne.

D. Dionysius Fontanonus elegit, pro suo ordinario, 2um et 3um Artis medicinalis Galeni.

D. Petrus Laurentius, pro suo ordinario, elegit Aphorismos domini Hippocratis.

D. Leo Heremitanus elegit nonum Rasis ad Almansorem.

D. Jo. Scuronius, pro suo ordinario, elegit librum Galeni de tumoribus, partes Medicæ artis, et 13um et 14um Methodi medendi Galeni.

Procuratores presentis anni D. Leo Heremitanus et An. Saporta.

Custodes clavium D. cancellarius, D. Johannes Falco, decanus, D. primus procurator, et D. junior doctor Franciscus Rabelæsus.

D. Franciscus Rabelæsus, pro suo ordinario, elegit librum Prognosticorum Hippocratis, quem græce interpretatus est.

(Registre des Leçons de l'Université de Médecine de Montpellier, ann. 1537.)

Le mot *græce* apparaît ici pour la première fois dans le *Registre des Leçons*. Il indique qu'on n'expliquait ordinairement qu'une traduction latine des médecins grecs ou arabes.

«En effet, ces Cours, dit M. Germain, ne consistaient en général qu'à lire et commenter les ouvrages des médecins grecs ou arabes qu'on ne connaissait guère qu'à l'aide de traductions latines, Hippocrate, Galien, Paul d'Égine, Dioscorides, Avicenne, Mesué, Razi. De là, le nom de lectures et de lecteurs donné aux Leçons et aux Professeurs d'alors, appellation encore admise de nos jours à Paris, pour le Collége de France. Chaque Docteur ou Bachelier expliquait son texte à sa manière,

littéralement ou scolastiquement, parfois même théologiquement, au point de faire de la fièvre ou de toute autre maladie une conséquence naturelle et nécessaire du péché.» (A. Germain; *loc. cit.*, p. 39.)

Rabelais avoue lui-même, dans sa dédicace des *Aphorismes,* que ces traductions latines étaient une occasion grave de méprises souvent préjudiciables aux malades. Il a voulu faire exception à cet égard. « Connaissant, comme l'a remarqué M. Egger, les » médecins grecs et latins aussi bien qu'homme de » son temps les pouvait connaître» (1), Rabelais n'a pas cru devoir se dispenser d'interpréter le texte grec des *Pronostics* d'Hippocrate ; mais, malgré la véritable acception du mot *græce*, et quoique les études grecques fussent déjà en honneur à Montpellier, on ne saurait admettre que, « devant un auditoire nombreux », il ait songé à donner, comme le dit Astruc, une interprétation en grec des *Pronostics* d'Hippocrate. *Græce interpretatus est* ne signifie pas, il a interprété *en grec*, mais *d'après le texte grec*.

On voit également que, cette même année 1537, Rabelais a été dépositaire d'une des clefs, soit de la

(1) Egger ; *L'Hellénisme en France,* tom. I, pag. 175.

caisse commune des Étudiants, conservée alors dans une Chapelle de l'église Saint-Firmin, soit des Archives, qui étaient déposées dans la Chapelle des Trois Rois de l'église Saint-Matthieu.

Dans le *Registre des Privilèges et Statuts*, on lit également en tête du dernier feuillet v° :

« *Clavium præsentis anni 1537, custodes D. Gilbertus Griffius cancellarius, D. Joannes Falco decanus, D. Leo, primus procurator, et D. Junior doctor.* »

Mentionnons enfin que les mots *Franciscus Rabelæsus*, et les deux dernières lignes, sont écrits de la main même de Rabelais : comparaison faite des écritures, rien n'est plus authentique.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

SUR

RABELAIS

Nous avons suivi pas à pas Rabelais dans l'obtention des grades universitaires; les documents qui vont suivre nous le montrent jusque dans les détails les plus intimes de la vie d'Étudiant. Les Archives de notre Faculté fournissent des révélations piquantes sur ce qu'était cette existence de la jeunesse studieuse des Écoles à cette époque. Si les sciences, les arts, les lettres, la culture de l'esprit, occupaient la majeure partie du temps des Écoliers, les banquets, les fêtes, les jeux, les divertissements, en

absorbaient une part notable. Il est bon de remarquer que Rabelais sut, dès le principe, se distinguer parmi ses compagnons d'études, soit qu'il s'agît d'argumenter sur un texte scolastique, soit qu'il fût question de participer aux facéties de ses condisciples ou de tenir tête à un joyeux convive. Qui ne connaît le récit que contient le trente-quatrième chapitre du troisième livre du *Pantagruel,* de «la morale comédie de celuy qui avoit espousé une femme mute», où Rabelais joua un des principaux rôles en 1531 (1). De même, dans le *Liber Procuratoris* nous le voyons désigné simplement par son prénom, déjà célèbre sans doute, de Maître François (*Maister Franciscus*), dans le banquet du 15 Octobre 1530.

Vers la même époque, il assiste pour la première fois à l'*anatomie* faite par Schyron, et signe sur le Registre « *Rabelæsus, quia præsens fui* » ; il signe aussi *Rabelæsus baccal.* divers procès-verbaux relatifs à des comptes de dépenses faites au nom de l'École, le 15 Décembre 1530, le 19 Mars 1531 et le 23 Octobre 1531.

(1) *Pantagruel,* livre III, chap. 34, édit. Burgaud des Marets et Rathery, 1872, tom. I, pag. 677.

Dans le *Registre des Actes* (1523-1559), il est également fait mention de Rabelais à l'occasion du baccalauréat de N. Rebier, le 1er Novembre 1530. Sa signature se lit sur le *Registre des Matricules*, au bas d'une reddition de compte faite le 7 Novembre 1537. — Le 30 Novembre de cette même année, N. Rebier prend Rabelais pour parrain.

Enfin, en 1538, nous lisons à la fin du *Registre des Matricules* (1502-1561) que Rabelais reçut un écu d'or pour avoir fait un Cours d'anatomie : c'est la dernière fois que son nom paraît dans les Registres de la Faculté.

BANQUETS.

(1530 ET 1531)

Le 15 Octobre 1530, au sortir de la messe de rentrée, Rabelais, sous le nom de *Maister Franciscus* (cette désignation ne peut évidemment s'appliquer qu'à lui), intervient auprès de Falco ou Faucon pour l'inviter, en échange d'un cadeau de perdrix et de pigeons, à lire le neuvième livre du *Traité des maladies* de Razi, dédié à Almanzor.

Rabelais a dû assister aussi au banquet du 19 Octobre 1531 ; il était alors à Montpellier et signe même une reddition de compte du Procureur Cravesana, faite le 23 Octobre 1531.

Die XV^a^ octobris millesimo quingentesimo XXX°, fuit facta congregatio in scolis regiis, super convivio faciendo die Sancti Luce, ut moris est, quod factum fuit ex consensu omnium : et feci in ospitio quod vulgo La Soche dicitur, ubi omnes laute excepti sunt in pran-

dio, et solvi ospiti pro omnibus 5 aur. 8 sol. 8 den.— Pro tibicinibus, XXXX *sol. — Pro famulis et famulabus,* V *s. — Pro cantoribus misse,* X *s. — Pro perdicibus et columbis datis Falconi, ut legeret nonum ad Almensorem, quem noluit legere, pro malis multis rationibus; et maister Franciscus et alii multi, inter veniendum e missa, ad hoc faciendum admonuerunt,* XIII *sol. — Pro puero qui tibicines ivit vocatum,* I *s. —Pro servientibus cene, ut moris est,* I *aur.* II *lib.— Pro absolutione facta pro defunctis die Trium Coronatorum, 11 s. 6 d. — Somma totius, 15 lib.* X*8 s. 2 d.*

Die 19a octobris 1531, facta congregatione ad pulsum campane, more solito, contenti fuere omnes ut in die divi Luce celebraretur convivium, ut moris est, quod factum fuit in hospitio quod vulgo appellatur La Sochia, et pro eo exposui sommam 21 lib. 7 s. 6 d.

(Liber Procuratoris, ad ann. 1530 et 1531.)

LEÇON D'ANATOMIE.

(1530)

L'ANATOMIE dont il est ici question a eu lieu vers le 18 Octobre 1530 ; c'est la première de celles qu'a dirigées Rondellet ; il fut alors, à cause d'elle, chargé des fonctions de Procureur, qui lui furent ensuite maintenues par l'Université de Médecine. Il y avait un mois que Rabelais y était immatriculé.

Remarquons les mots «*quia præsens fui*» dont Rabelais fait suivre sa signature au bas de la note de dépenses ci-jointe, ainsi que l'expression plus explicite, «*præsens fui in congregatione*», qui précède sur le même document la signature de *Caruel*. Ils indiquent que le règlement des frais de Cours se faisait sur le vu du compte soumis par le Procureur à une Assemblée à laquelle prenaient part les élèves

Sequuntur quod expositum fuit per me procuratoris
vices gerenti consensu omnium scolasticorum pro
anatomia facienda in qua nullus studentium
dedit de preter tonsores qui a quibus habui xliiij s.

Dedi pro scribe pro notia quo supplicationibus suis impetravimus x s.
pro portatoribus et comitatibus — iiij s. vi d.
pro [illegible] vicecancellarium corpus — v s.
pro Ieda — v s.
pro Iure — iij s.
pro stupis — ij s. vi d.
pro candelis
pro carbone et filo — x d.
pro vasculo — v d.
pro panno quo involutus fuit — v s.
pro chirurgis — xx s.
pro scirorio qui hystoriam corporis narravit xxx s.
pro tortore qui reportavit preter consuetudinem
quia politur eam illum restituere x iiij s. vi d.
pro bidello — v s.
pro cena doctoris et servantium ostium x s.
pro missis — x s.
horum omnium rationem dedi in congregatione
coram omnibus scolasticis

Summa quam exposui pro hac anatomia vij l. v s. ix d.
Et recepi a domino grifi 4or libras et a barbitonsoribus xliiij s.
Summa quam recepi vj l. iiij s. / Restat fui in congregatione
Sic nobis debetur xxi s. ix d.

Tacuel

Rabelesius [illegible] pro fui

qui avaient assisté à la leçon et pouvaient dès-lors attester la sincérité du relevé des dépenses qu'elle avait occasionnées.

Sequitur quod expositum fuit per me, procuratoris vices gerentem, consensu omnium scolasticorum, pro anatome facienda, in qua nullus studentium dedit, preter tonsores, a quibus habui XLIIII *solidos.*

Dedi pro scribe pronotia, quo suplicationibus suis impetravimus.....	x sol.	
Pro portatoribus et comitantibus..... ..	IIII sol.	6 den.
Pro linteo dissecantium corpus.....	v sol.	
Pro teda..... .	III sol.	
Pro ture.....		
Pro stupis.....	II sol.	6 den.
Pro candelis		
Pro carbone et filo.....		x den.
Pro vasculo.....		v den.
Pro panno quo involutus fuit.....	v sol.	
Pro chirurgis	xx sol.	
Pro J^e^ Scironio, qui hystoriam corporis naravit.....	xxx sol.	
Pro tortore, qui reportavit preter consuetudinem, quia policitus eram illum restituere.....	XIIII sol.	VI den.
Pro bidello.....	v sol.	
Pro cena doctoris et servantium ostium..	x sol.	
Pro missis.....	xv sol.	

Horum omnium rationem dedi in congregatione, coram omnibus scolasticis.

Summa quam exposui pro hac anatomia, VII libr. V sol. IX den.
Et recepi a domino Grifi quatuor libras, et à barbitonsoribus XLIIII solidos.
Summa quam recepi, VI libr. IIII sol.
Sic mihi debetur XXI sol. IX den.

Præsens fui in congregatione, CARUEL.
RABELÆSUS, *quia præsens fui.*

(Liber Procuratoris ad ann. 1530.)

Summa quam exposui ix l. xl s.

Feria xvi^a decembris anno domini mcccc^o xxx^o. Ego Guillelmus
Rondeletus procurator studentis medicine monasterii
reddidi compotum in congregatione in collegio Regis
et usque ad illam diem recepi a baccalariis et bejaunis
videlicet pro quinquaginta tribus ad presens
duarum librarum turonensium pro quolibet ascendit ad
summam centum sex librarum tx Salvo iure videndi
librum domini cancellarii et errore calculi

Super quibus solvi domino Grefi cancellario pro expensis
in quibus predecessor meus fuerat condamnatus per arrestum
curie parlamenti ut constat per quittantiam dicti domini Grefi
hic redditam summam sexaginta quatuor librarum
tonis denariorum turonensium [illegible] in expensis lxxiiii l. iii s.

Sic adhuc debeo. Summa precedens xxxi l. xix s. iii s.

Item solvi pro expensis ponere anathemie summam quinque
librarum unius solidi et novem denariorum turonensium comprehensis
in hoc summa 4 librarum turonensium quam recepera a domino Grefi
ideo hic expendi

vl s. xl s.

REDDITION DE COMPTE

FAITE PAR GUILLAUME RONDELLET, LE 15 DÉCEMBRE 1530.

La célébration de certaines fêtes, et entre autres celle des Rois, s'élevait, on le sait, à la hauteur d'un événement pour les étudiants de cette époque. Le roi était désigné assez longtemps à l'avance pour qu'il pût diriger l'organisation des festins et des jeux dont se composait la cérémonie. Ceux qui étaient investis de ces dignités temporaires affectaient de prendre leur rôle au sérieux, et se paraient jovialement de leurs titres, même dans les Actes, qui par leur caractère officiel semblaient le moins se prêter à des plaisanteries de cette nature. C'est ainsi que l'on voit dans cette reddition de compte des signatures comme celles-ci : *B. Noyer, Rex medicorum*, et *M. Mulet, Cancellarius*. Par amour du contraste sans doute, Rabelais, après eux,

appose gravement, à la suite de son nom, la modeste qualification de *baccalaureus*.

Jovis XV^a decembris M^o V^mo XXX°. Ego Guillelmus Rondeletus, procurator studentium medicine Montispessulani, reddidi compotum in congregatione in Collegio Regis, et usque ad illam diem recepi a baccalariis et bejaunis, videlicet pro quinquaginta tribus, ad rationem duarum librarum turonensium pro quolibet, ascendit ad summam centum sex librarum turonensium, salvo jure videndi librum domini Cancellarii et errore calculi.

Super quibus solvi domino Grifi cancellario, pro expensis in quibus predecessor meus fuerat condamnatus per arestum curie parlamenti Tholosani, ut constat per quictantiam dicti domini Grifi hic redditam, summam septuaginta quatuor librarum trium denariorum turonensium. Hic in expensis LXXIIII *libr.* III *den.*

Sic adhuc debeo, ratione recredentie, XXXI *libr.* XIX *sol.* III *den.*

Item solvi, pro expensis prime anathomie, summam quinque librarum unius solidi et novem denariorum turonensium, comprehensa in hoc summa quatuor librarum turonensium, quam receperam a domino Grifi. Ideo hic expendi V *libr.* I *sol.* IX *den.*

Sic adhuc debeo usque ad hunc locum xxxvj l. xviij s.
Cum quibus solvi pro banquetto sancti Luce xvj l. xviij s. vj d.
Item pro anatomia ultima expendi xx l. x s.
Sic adhuc debeo xxxix s.
Item de recepta duarum anatomiarum viij l. x s.
Sic debeo per finem huius compoti usque in presentem diem
summam novem librarum et octodecim solidorum turonensium
Et xx l. xviij s. Salvis quibus supra
Viso tabro domini Grifi debeo xj l. xviij s.

Giorez ... Rex medicorum

Granonus ...

M. Mulet
Cancellarius

BF BARD

Petrus Guardencus

Andreas Bertrandi

Lombardus

Rogerius

Grissi

Rabelesius

Citarderi

Pellitarius

Guaquignon

Claudius alardus

Prolletus

Sic adhuc debeo usque ad hunc locum XXVI *libr.* XVIII *sol.*

Super quibus solvi pro banqueto Sancti Luce XV *libr.* XVIII *sol.* II *den.*

Item pro anatomia ultima expendi IX *libr.* IX *sol.*

Sic adhuc debeo XXIX *solidos.*

Item de recepta duarum anatomiarum VIII *libr.* IX *sol.*

Sic debeo per finem hujus compoti, usque in presentem diem, summam novem librarum octodecim solidorum turonensium, scilicet IX *libr.* XVIII *sol., salvis quibus supra.*

Viso libro domini Grify, debeo XI *libr.* XVIII *sol.*

B. NOYER, *Rex medicorum.* M. MULET, *Cancellarius vidi.* R. GRANONUS, *baccalaureus.* Petrus GUARDENCUS. B. F. BARO, *capit. d. medic.* Andreas BERTRANDI. LONBARDUS. J. RONGERON. A. GRIFFY. F. RABELÆSUS, *baccalaureus.* A. PELLITARIUS. Q. CITARDIERIUS. G. MAQUIGNON. Claudus ALARDUS. P. TOLLETUS.

(Liber Procuratoris, ad ann. 1530.)

REDDITION DE COMPTE

FAITE PAR RONDELLET, LE 19 MARS 1531.

RABELAIS avait alors le droit de se qualifier de Bachelier, puisqu'il l'était depuis le 1er Décembre 1530. Il avait déjà, nous venons de le voir plus haut, signé comme Bachelier, le 15 Décembre 1530.

Die XIXa mensis marcii, ego Guillermus Rondeleti reddidi compotum de receptis et administratis per me a die XVa decembris ultimo effluxi, in congregatione facta in Collegio Regis, in presentia subsignatorum et plurium aliorum. Recepi :

Pro resta compoti precedentis, et per finem ipsius, debebam summam undecim librarum octodecim solidorum turonensium.

Item, pro septem bejaunis aut bacchalaureis, recepi summam quatuordecim librarum turonensium.

Die [illegible] mensis marcii ego Guillermus
Rondeleti reddidi compotum de [illegible] receptis [illegible]
[illegible] a die [illegible] decembris ultimo effluxi in congregatione
facta in collegio regio in [illegible] subsignatis [illegible]
aliorum. Recepi
Pro [illegible] compoti [illegible] debebam
summam undecim librarum octodecim [illegible] turonensium
Item pro [illegible] aut Barchalaureis [illegible]
summam quatuordecim librarum turonensium.
Item pro [illegible] anatomie
quinque librae septem solidi turonensium.
Summa quam debeo [illegible]
Summa quam [illegible] [illegible]
Sic [illegible] debetur [illegible]

Crissy [illegible]

Pelletus

[illegible]

Plombardus

Bonomier

Rabelesus [illegible]

Claudius alardus

Petrus Corneus

Suabordus

Anthelmus [illegible]

Nicolaus pagerantis
Barcalaureus

Item, pro recepta unius anatomie, quinque libras septem solidos turonenses.

Summa quam debeo : XXXI *libr.* V *sol.*

Summa quam exposui : LI *lib.* X *sol.* VI *den.*

Sic mihi debetur : XX *libr.* V *sol.* VI *den.*

A. GRIFFY. P. TOLLETUS. B. NOYER. P. LOMBARDUS. BOUGUIER. F. RABELÆSUS, *baccalaureus*. Guilhermus FERRANDUS. Claudius ALARDUS. Petrus CORREUS. S. GUABORDUS. Gulielmus SAUZERUS. Nicolaus PAGEAULT, *baccalaureus*.

(*Liber Procuratoris, ad ann. 1531.*)

REDDITION DE COMPTE

DU 23 OCTOBRE 1531.

L'ITALIEN François Cravesana, qui avait, depuis le mois précédent, remplacé Guillaume Rondellet comme Procureur des étudiants de l'Université de Médecine de Montpellier, venait d'être lui-même remplacé par Nicolas Feynes, et rendait ses comptes.

Die XXIII octobris, ego supradictus procurator reddidi computum in congregatione, presentibus omnibus scholasticis : et ascendit recepta usque ad illum diem, pro viginti et uno matriculatis, XLII *libr.; super qua recepi duntaxat* XXII *libras; et dominus Grifi recepit residuum, ascendens ad* XX *libras, pro comittendo in negociis universatis.*

Ex alia parte, expendi in duobus banquetis superius descriptis summam viginti sex librarum quatuordecim solidorum et septem denariorum turonensium; et sic

Die xxiiij^a octobris ego supradicti procurator reddidi computum in
congregacione presentibus omnibus scholasticis et ascendit recepta usque
ad illum diem pro viginti et uno matriculatis xlij lib. Super
qua recepi dumtaxat xxij libras et dominus Griffi recepit residuum
ascendens ad xx libras pro conducendo in negociis universitatis.
Ex alia parte expendi in duobus banquetis supradictis
descriptis summam viginti sex librarum quatuordecim solidorum et

septem denariorum turonen. Et sic ultra summam receptam
per me expendi quatuor libras quatuordecim solidos et septem
denarios turonen.

Carolus Bacc. Franciscus Rab. Baccalar. quia pro fui

Gerardus Franciscus Baccalar.

Petrus de Pando Bello

Rimerius Franciscus
Crauesana

ultra summam receptam per me expendi quatuor libras quatuordecim solidos et septem denarios turonenses.

G. CARUELUS, *baccalaureus*. Franciscus RABELÆSUS, *baccalaureus, quia præsens fui*. Q. CITARDIERIUS. Franciscus BERTRANDI, *baccalaureus*. Petrus DE ANDOSSILLO. P. RIVERIUS. Franciscus CRAVESANA.

(*Liber Procuratoris, ad ann. 1531.*)

REDDITION DE COMPTE

DU 7 NOVEMBRE 1537.

HAC *die septima mensis novembris anni 1537, congregatis reverendis magistris cum tilleto delato per bidellum in domo domini decani, constitit reverendis magistris magistrum Gilbertum Gryphium cancellarium pro Reverendo magistro Joanne Scurronio in deductionem summe ipsi debite, occasione expensarum per eumdem factarum in prosecutione privilegiorum tam apud curiam regiam quam coram dominis generalibus, a die* XIII[a] *mensis aprilis anni predicti usque in presentem diem, recepisse ex juribus communitatis magistrorum a* XVI *matriculatis, uno licentiato, tribus cursantibus in scholis regiis et duobus cursantibus in scholis collegii, summam viginti quatuor librarum turonensium, et a juribus matriculatorum pro juribus scholarium summam sex librarum turonensium; eumdemque exposuisse pro negociis dicte universitatis*

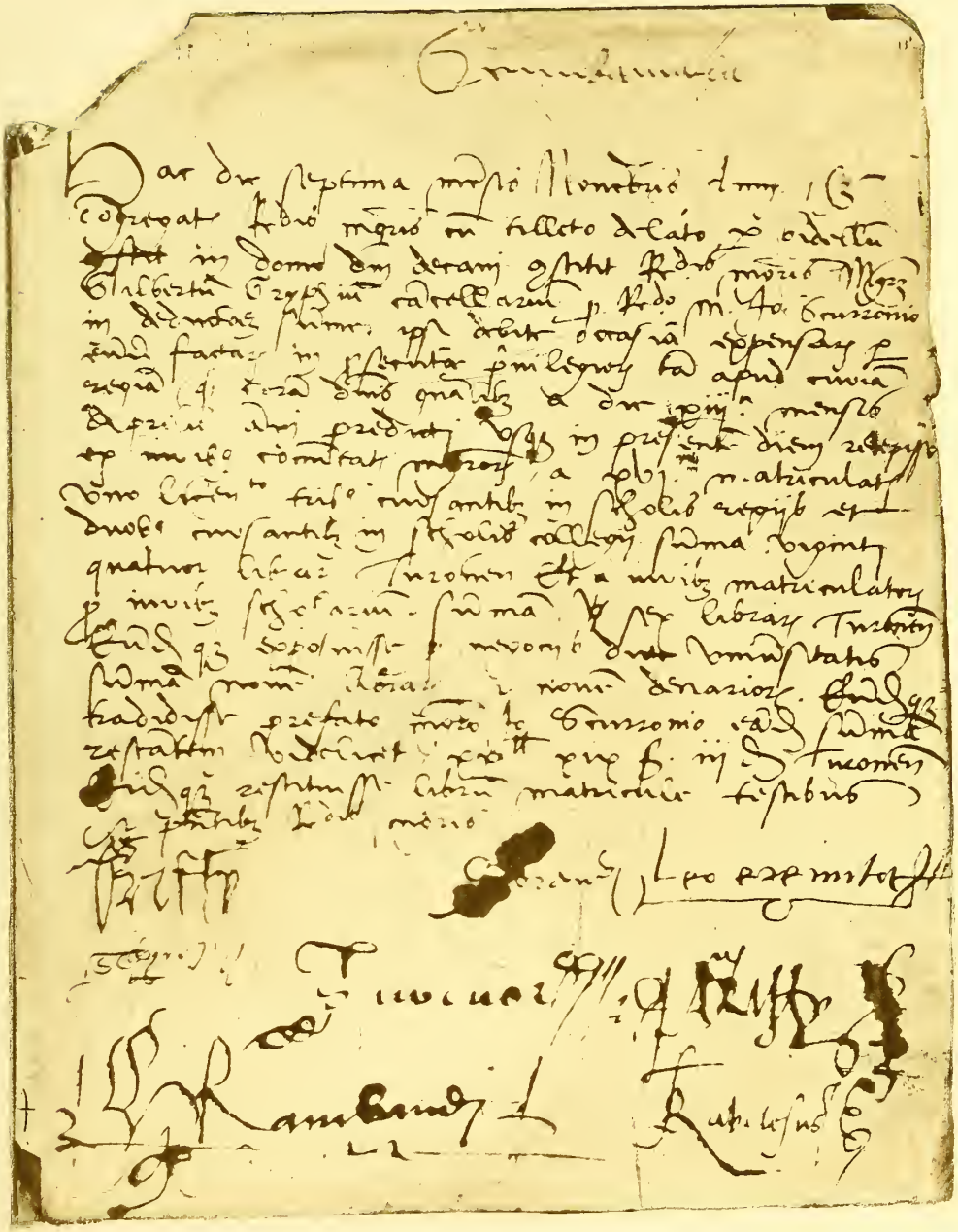

summam novem librarum et novem denariorum, eumdemque tradidisse prefato magistro Jo. Scurronio eamdem summam restantem, videlicet XX *libras* XIX *solidos* III *denarios turonenses ; eidemque restituisse librum matricule, testibus et presentibus Reverendis magistris*

G. GRIFFY. St. CORAUDI. Leo EREMITA. J. SCHYRO. SURDUS.
A. GRIFFY. RAMBAUDI. RABELÆSUS.

(*Registre des Matricules,* 1502-1561, fol. 160 r°.

MENTION DE RABELAIS

DANS DIVERS ACTES SCOLAIRES DE NICOLAS REBIER.

On lit, à l'occasion du Baccalauréat de Nicolas Rebier, le 2 Janvier 1537, dans le *Registre des Actes* de 1523-1559, fol. 31 r°:

Ego Nicolaus Rebier, diocesis Bisuntinensis, accepi gradum baccalaureatus, die secuuda mensis januarii, sub domino Francisco Rabelæso, anno domini millesimo quingcutesimo tricesimo septimo.

Le 30 Novembre 1537, Rebier prend Rabelais pour parrain :

Ego Nicolaus Rebier, dyocesis Bisuntinensis, in artibus magister, veni in hanc almam universitatem medicinæ Montispessulani, ut arti medicæ studeam, et pollicitus sum observare omnia privilegia et instituta edita et edenda ejusdem universitatis: idque juravi et

persolvi jura ejusdem, eligendo mihi in patrem dominum Franciscum Rabelez, anno Domini millesimo quingentesimo tricesimo septimo, die vero ultima mensis novembris. Rebier

(*Registre des Matricules*, de 1502 à 1561, fol. 160 v°.)

LEÇON D'ANATOMIE.

(1538)

RABELAIS était encore à Montpellier pendant le premier semestre de l'année 1538 : on en retrouve les preuves certaines à la fin du Registre des Matricules (1502-1561, fol. 382 v°), où il est dit que le Procureur en charge reçut de Schyron, Professeur, « un écu d'or » pour l'honoraire de l'Anatomie que Rabelais avait interprétée.

C'est la dernière fois que le nom de Rabelais paraît dans les Registres de la Faculté.

Anno 1537, et die 17 mensis novembris, accepi ego subsignatus, præsente magistro Anthonio Pellitario, antiquo procuratore, a domino Schironio summam decem solidorum turonensium, pro syndicato et copia litterarum regiarum, sequendo consensum et deliberationem dominorum doctorum et studentium, qui voluerunt ut processus contra Verseille ageretur communi

Anno 1537 et die 17 mensis novembris Accepi pro Ego subsignatus presente Magistro Anthonio pellitario Antiquo procuratore, a dno Schironio summam decem solidorum Turonensium pro syndicato, et copia Iurarum regiarum secundo consensu et deliberatione dominorum Doctorum et studentium, qui voluerunt ut processus contra Verheille ageretur coi omnium doctorum et studentium pecunia ut constat per Actus Acceptos a Tabellione universitatis

Fontanus procurator

Anno eodem et die 18 accepi ego subsignatus presente Magistro Anthonio pellitario hic quoque subscripto a Dno Schironio summam xxi solidorum pro procuratore se presentante, nostra causa Tholose

Fontanus procurator

Anto. pellitarius

Exhibuit preterea Dominus Schyronius Tabellario pro mercede requisita dum Tholosam detulerat syndicatum quinque solidos. idque anno supradicto et die decima mensis decembris. Hoc fateor ego subscriptus

Fontanus procurator

A baillé mond. Sr Schyronis aud. pour leur lequel porte le congett leue contre 4 Verseilles la somme de cinq sous 7 pour son labeur, lesquels a baillé a ma presence l'an 1538 et le Treuf niesme de Janvier.

Antoine pelletier

Accepi preterea a domino Schyronio aureum unum solidum pro Anatome quam Interpretatus est Dominus Franciscus Rabelais

Fontanus procurator

Dedit dominus Schyronius Tabellario qui ibat Tholosam xxxiii solidos pro Syndico Universitatis apud Tholosam, pro obtinendo Congedio et Remedio Causae contra Verseilles

Fontanus procurator

Ant. pellitarius

omnium doctorum et studentium pecunia, ut constat per actus acceptos a tabellione universitatis.

FONTANUS *procurator.*

Anno eodem, et die 18, accepi ego subsignatus, præsente magistro Anthonio Pellitario, hic quoque subscripto, a domino Squironio summam XXI *solidorum, pro procuratore se presentante, nostra caussa, Tholose.*

ANTO. PELLITARIUS. FONTANUS *procurator.*

Exhibuit præterea dominus Schyronius tabellario, pro mercede requisita, dum Tholosam detulerit syndicatum, quinque solidos, idque anno supradicto, et die decima mensis decembris. Hocque fateor ego subscriptus

FONTANUS *procurator.*

A baillé mon dit sieur Schyronis au dit porteur, lequel a porté le conget levé contre Verseilles, la somme de cinq soulz tournois pour son labeur, lesquels a baillé à ma présence, l'an 1538, et le neufviesme de janvier.

Antoine PELLETIER

Accepi præterea a domino Schyronio aureum unum solis, pro anatome quam interpretatus est dominus Franciscus Rabelais.

FONTANUS *procurator.*

. . . . . .

. . . . . .

Item acceperam, pro solvendis chirurgis et aliis negotiis in anatome exponi solitis, duas libras, ex uno bacchalaureo, quas fatebatur accepisse dominus Schyronius.

FONTANUS *procurator.*

(*Registre des Matricules,* 1502-1561, fol. 382 v° et fol. 383 r°.)

Accepimus a Dno Schironio novem libras pro lite contra probaiulum prosequenda et id anno 1537 et die 13 [illegible] presentibus signis hic adpositis

Fontanus Curator

Raphael Tachanius baccalaureus

Thomas [illegible]

A baille Mons.r Squironi au messager [illegible] pour le conge leue contre Verseille l'an 1537 et le [illegible] de mars

Fontanus Curator

Item acceperam pro solvendis chirurgis et aliis negotiis in Anatome exponi solitis duas libras ex uno baccalaureo quas fatebatur accepisse Dominus Schyronius

Fontanus Curator

Accipimus A magistro Joanne Schyronio pro lite contra probaiulum ultra quam supra scriptas libras 10 [illegible]

Fontanus Curator

Raphael Tachanitius

Thomas Hilakis

A baille Mons.r Saporte pour recouvrer le conge contre Verseilles de Fabry notaire cinq soutz pour le regestre, a cause que failloit envoier led conge a Thoulouse pour faire tamper les despens contre led Verseille [illegible] de Aoust 1535. ainsi [illegible]

En 1532 Rabelais étoit à Lyon où il fit imprimer par Gryphius, l'ouvrage indiqué dans la Vie au 32e v. l. des Vaim. d. Uniron.

voyez la vie et Mentre de Bembus
décrite au long par Morery Jean
Bembo (prévôt) cardinal gentilhomme &

Ce Livre a appartenu a Rabelais
vid. gre l'inscription [illegible]
& l'adresse de [illegible] et les [illegible]
que j'ay faite dessus en M. R. [illegible]
f 146 v. [illegible] des [illegible]
grecques et latines de la mesme Main
Inf. f [illegible] 100. 125. 132. 135. 149.
175

Ce Livre a encore appartenu a un homme
de lettres qui a fait des Notes scavantes
et judicieuses en differens endroits et a
corrigé les fautes d'Impression
v. des Notes entre autres aux f. sq. v. f 226
et sq. f 256. 266. et 271.
on connoit au f 226 qu'il venoit en 1602
qu'il pouvoit avoir été a Rome
f 256 qu'il avoit été conseiller au parlement
de paris en la 4e des enquêtes.
f 266 qu'il étoit né a paris dans la maison
mesme de Mr Budée
f 271 qu'il avoit un Itinéraire Manuscrit
et par tout que c'étoit un habile homme

PETRI
BEMBI
opuscula
aliquot, Dono data universit. mons.
1796.

Quæ sequenti pagella connumerantur.

pari. Joannis. Grosley. adv.ti

VIRTVTE DVCES, COMITE FORTVNA.

APVD GRYPHIVM
LVGDVNI,
1532.

Francisci Rabelesi medici,
καὶ τῶν αὐτοῦ φίλων.

Héliog. Dujardin

Imp. Eudes. Paris

PETRI BEMBI OPUSCULA.

La Bibliothèque de la Faculté possède un volume intitulé *Petri Bembi opuscula aliquot.* Gryph. Lugd. 1532. Cet ouvrage, donné en 1776 à l'École de Médecine par l'avocat J. Grosley, a appartenu à Rabelais, dont on voit la signature au bas du frontispice, sous l'adresse de l'imprimeur :

Francisci Rabelæsi medici.

Καὶ τῶν αὐτοῦ φίλων.

CONCLUSION.

Il n'existe pas, dans les Archives de la Faculté de Médecine, d'autre trace du séjour de Rabelais à Montpellier; nous croyons avoir épuisé toute la série des pièces qui s'y rapportent, même d'une manière indirecte. Bien que cette publication ait plusieurs côtés intéressants, le seul qui nous ait préoccupé a été de donner aux documents relatifs à ce grand écrivain, grâce à un procédé de reproduction spécial, un caractère d'authenticité incontestable. Malgré l'attrait si séduisant de considérations de tout ordre, qui naissaient en quelque sorte sous nos pas à mesure que nous avancions dans cette étude, nous nous sommes interdit les développements qui n'étaient pas indispensables à l'interprétation des pièces que nous reproduisions. Sans doute, ainsi que nos lecteurs ont pu s'en convaincre

par ce qui précède, il eût été aisé de tirer, soit de l'organisation de l'enseignement médical, soit des institutions de Doyen, de Chancelier, de Procureur, etc., une multitude d'aperçus et de rapprochements qui auraient permis de reconstituer dans toute sa vérité la physionomie de la Faculté de Médecine à l'époque de Rabelais. Certes, rien n'est plus instructif que le côté exceptionnellement original de la constitution de notre École pendant le XVIe siècle. On y retrouve, d'une part, un caractère démocratique dans l'obligation du contrôle des élèves et des Procureurs pour le règlement des dépenses, ainsi que dans le droit d'ingérence et d'admonestation qu'ils s'attribuaient pour ce qui concernait la tenue des cours et l'enseignement des professeurs eux-mêmes. Mais il est vrai que, d'autre part, l'immixtion du clergé s'y révélait d'une manière non moins incontestable, par la suprématie et la prépondérance que l'autorité épiscopale du diocèse exerçait dans la collation des grades et dans l'administration intérieure de la Faculté. Ces points de vue d'ailleurs ont été, pour la plupart,

traités déjà de main de maître par M. le Professeur Germain, dans le travail si remarquable auquel nous avons fait de nombreux emprunts, et dans le Mémoire sur le *Liber procuratoris studiosorum* qu'il a communiqué récemment à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. (Séance du 24 Septembre 1875.)

ACHEVÉ D'IMPRIMER

Le quinze février mil huit cent soixante-seize

PAR BOEHM & FILS

POUR C. COULET, LIBRAIRE A MONTPELLIER

MONTPELLIER. — TYPOGRAPHIE BOEHM ET FILS.